

bien des cas, les comités améliorent les textes de loi en en faisant rapport à la Chambre. Mais le Règlement touchant les comités doit être modifié afin de leur permettre de pouvoir mieux examiner les dépenses du gouvernement et le cas échéant de convoquer les ministres afin qu'ils rendent compte des dépenses dépassant leurs crédits; en fait, il faudrait conférer aux comités le pouvoir de prendre les initiatives qu'ils jugeraient utiles afin d'examiner les dépenses du gouvernement de façon permanente, sans tenir compte de la date que leur a fixée la Chambre pour faire leur rapport.

Il faudra examiner l'effet qu'aura la télédiffusion des débats de la Chambre sur la partie la plus importante de la journée parlementaire. La période des questions est une partie de la procédure parlementaire qui a pris une importance et une pertinence nouvelle par suite de la modification des procédures relatives aux subsides et elle est le seul moment où nous pouvons demander au gouvernement de rendre des comptes. Mais elle n'est tout au plus à cette fin qu'un instrument bien peu efficace. Pourtant, c'est le seul que nous ayons. Je crois que nous pouvons améliorer la procédure de la période des questions, et qu'il faudra le faire avant de permettre aux caméras de télévision de pénétrer dans cette enceinte.

A mon avis, ces réformes ne peuvent être étudiées isolément. Je crois aussi qu'après s'être prononcée sur le principe—qui devrait, selon moi, recevoir l'appui de la majorité—la Chambre devrait renvoyer cette question à un comité, qui pourra ensuite établir s'il y a lieu de modifier les règles afin de les adapter à la nouvelle situation créée par la télédiffusion des débats de la Chambre ou, selon l'expression du leader du gouvernement à la Chambre, par la production d'un hansard électronique.

Il y a une partie de la proposition du gouvernement qui m'a quelque peu troublé. Sur un point très important, le gouvernement s'est éloigné des recommandations du comité. Ce dernier a recommandé que la télédiffusion des délibérations de la Chambre soit faite à l'essai. A mon avis, c'est là un point éminemment raisonnable parce qu'il est évident que nous devons examiner les conséquences de la diffusion des délibérations sur le Règlement de la Chambre. Aussi, je crois qu'avant d'installer de façon permanente des dispositifs et d'adopter des procédures, il serait bon que la Chambre fasse d'abord un essai afin d'élaborer les procédures au fur et à mesure. Mais afin d'en arriver à modifier le Règlement et afin de donner à tous les députés la chance de réfléchir sur la façon dont ils exerceront leurs responsabilités à la Chambre en tant que représentants de leurs commettants, il serait très sage de renvoyer cette affaire au comité permanent sur la procédure et l'organisation, non pas isolément mais dans le cadre d'un examen et d'une réévaluation de notre Règlement et de nos procédures, compte tenu des conséquences de la télédiffusion.

J'espère que le leader du gouvernement à la Chambre sera d'accord avec cette proposition—si, en fait, Votre Honneur la juge recevable, ce que j'espère—afin de nous permettre de passer aux véritables priorités de la Chambre et du pays, soit les emplois et l'avenir de la Confédération même.

*Radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre*

● (2040)

[Français]

**L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications):** Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir donné la parole pour me permettre d'intervenir dans ce débat, destiné à introduire la télévision à la Chambre des communes. Mon intervention sera brève, je l'espère. Je parlerai juste le temps qu'il faut pour signaler les avantages que j'entrevois dans la télédiffusion des débats de la Chambre des communes.

J'estime, quant à moi, qu'il en résultera une plus grande transparence dans notre façon de gouverner. Et la transparence étant la qualité essentielle de l'homme politique du XX<sup>e</sup> siècle, elle est devenue de plus en plus nécessaire à notre métier. La télédiffusion des débats de la Chambre des communes donnera donc cette transparence aux politiques et aux motivations du gouvernement dans l'établissement de ses programmes, et permettra, à mon avis, une perception beaucoup plus juste de la part de la population, vis-à-vis de ses représentants au Parlement du Canada.

Plus que toutes les autres mesures déjà prises pour rendre par exemple les tribunes du Parlement accessibles au public et aux journalistes, de même que l'introduction du hansard, plus que toutes ces mesures, celle que nous proposons maintenant va nous permettre de nous adresser véritablement à toute la nation.

J'avoue, monsieur le président, avoir trouvé difficile de me convaincre, lorsque je parlais devant un auditoire de la Chambre des communes nécessairement très restreint—et je comprends les difficultés d'une présence plus importante à la Chambre. Mais il reste que les députés doivent parler devant un auditoire nécessairement très restreint.

Il est très difficile pour moi, dis-je, d'imaginer qu'à ce moment-là je parle à la nation, que toute la nation est à l'écoute, lorsque surtout ces mêmes députés, par la force des choses, et je comprends qu'ils sont surchargés, travaillent à leurs dossiers et m'écoutent d'une oreille plutôt distraite.

Grâce à la télévision, nous pourrions nous adresser à toute la nation. Cette proposition de télédiffuser les débats est certainement pour moi une étape nouvelle et très importante de la démocratie dans notre société. Elle nous reporte, monsieur le président, si je peux me permettre ce retour, à l'agora de l'ancienne Grèce, où la présence du peuple dans le forum était requise, afin qu'il puisse obtenir des renseignements de première main, sans intermédiaire ni, soit dit en passant, de traducteurs. Ils pouvaient, au moment même où ils exerçaient leurs fonctions de représentants, juger de l'efficacité, de la sincérité, de l'astuce, et que sais-je encore, de ces mêmes représentants. Petit à petit, l'agora s'est refermée, même au cours des derniers siècles, dans des salles comme celle-ci, capitonnées de soie et de velours et aux parquets recouverts d'épais tapis. Des salles splendides, il faut le dire, très impressionnantes même, mais où, peu à peu il s'était également introduit dans ces salles un protocole et un décorum passablement étrangers au peuple lui-même, et où, par l'ambiance même créée, les gouvernants pouvaient être tentés de gouverner à pas feutrés.